



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 15 MAI
CONSEIL D'ORIENTATION SUR LE SUIVI DES CONSEQUENCES
DES ESSAIS NUCLEAIRES**

**RENCONTRE AVEC MONSIEUR JURIEN DE LA GRAVIERE
15 MAI 2006 - DE 16H00 A 19H45**

Participants :

Délégation du COSCEN

Pour la Vice-Présidence :

- M. Jacqui DROLLET, président du COSCEN
- M. Philippe SIU, conseiller technique
- M. Guillaume RATE, conseiller MET
- M. Georges HANDERSON, Ministre du développement durable

Pour le Ministère de la Santé

- Mme Pia HIRO, Ministre
- Dr Gilles SOUBIRAN, directeur de cabinet
- Mlle Cécile KOESSLER, chargée de communication

Pour Moruroa e tatou

- M. Roland OLDHAM, président
- M. John DOOM, porte-parole
- M. Bruno BARILLOT, expert
- M. Marius CHAN, membre

Pour l'Assemblée de Polynésie Française

- Mme Unutea HIRSHON, présidente de la commission d'enquête de l'APF
- Mme Sabrina BIRK, représentante
- M. Myron MATAOA, représentant

Délégation de la DSDN

Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIERE, délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSDN)

Général de division DUBURG, chef du cabinet militaire - ministère de l'outre-mer

Colonel François-Gauderie OLIVE, ministère de la défense

Monsieur Marcel VILLENEUVE, DSND - adjoint communication

Médecin en chef Frédéric POIRRIER, DGA - chef du département suivi des centres d'expérimentations nucléaires

Monsieur Rémo CHIAPPINI, commissariat à l'énergie atomique - chef du service radio-analyse, chimie environnement

Préambule :

Monsieur JURIEN DE LA GRAVIERE informe le COSGEN qu'il amène divers dossiers répondant aux questions qui lui ont été posées lors de son dernier passage :

- Les essais nucléaires français dans le Pacifique (DSDN – mai 2006) ;
- Calculs d'impacts dosimétriques des retombées des essais – Aldebaran – Ence-lade – Centaure – (DSDN – mai 2006) ;
- Évaluation radiologique du grand motu nord de l'atoll de Hao (n° 478 SCEN/DIR/NP du 28 novembre 2000) ;
- Compte-rendu de résultats de la cartographie gamma par voie aérienne de l'atoll de Hao (Rapport n° 05/2000, paru le 20 avril 2000).

Le Président du COSGEN demande à ce que les points à l'ordre du jour proposé par le COSGEN soient examinés un à un.

Premier point de l'ordre du jour :

« La mise en place d'un « suivi médico-social » des anciens travailleurs polynésiens de Moruroa et des populations des îles et atolls voisins de Moruroa : organisation et financement du suivi socio-médical ; financement du Registre du cancer de la Polynésie pour des études spécifiques sur le cancer de la thyroïde et la leucémie, notamment. »

M. Jurien DE LA GRAVIERE a apporté les 469 fiches médicales des habitants résidant sur les atolls de RIKITEA et TUREIA, établies avant juin 1966. Ce constat sanitaire préalable aux essais nucléaires pourrait permettre une étude de cohorte relative au devenir médico-social de ces populations exposées.

Le délégué affirme que le Ministère de la Défense n'est pas en état de fournir la liste des personnes ayant travaillé ou séjourné sur les sites des essais nucléaires. Il s'étonne de la présence d'enfants sur ces sites, présence confirmée par Mururoa et tatou. Les réponses du délégué provoquent l'incrédulité des membres du COSGEN, sachant les moyens rigoureux utilisés par l'armée pour la surveillance des entrées et sorties sur les sites et les contrôles des Muto'i chargés d'établir des fiches sur les appartenances politiques et syndicales des travailleurs. Ces contrôles devraient permettre de retrouver la trace des personnes ayant eu accès aux sites, et d'en faire la liste numérisée.

Le délégué affirme que le Ministère de la Défense n'est pas en état de fournir les dossiers médicaux du personnel ayant travaillé ou séjourné sur les sites des essais nucléaires. Cependant, la réglementation actuelle permet à toute personne qui le réclame d'avoir accès à son dossier médical individuel. Le Ministère de la Défense reçoit plus de 350 demandes par an.

Le COSGEN demande que l'Etat participe financièrement au suivi médico-social des travailleurs et des populations exposés. Le délégué indique que les décisions de financement n'entrent pas dans le cadre de sa mission et renvoie aux relations entre l'Etat et le Pays. Le délégué s'engage à recommander aux autorités française de contribuer au maintien du Registre du Cancer en Polynésie française, et également de contribuer à cette étude de cohorte.

Deuxième point de l'ordre du jour :

« La mise en œuvre du bilan radiologique et de la réhabilitation des îles et atolls occupés par des unités militaires lors des essais et tout particulièrement Hao où des projets de développement économiques sont à l'étude : organisation du bilan radiologique, organisation du chantier de réhabilitation de Hao, délais de mise en œuvre. »

Le Délégué assure que l'atoll de HAO était parfaitement « propre » lorsqu'il a été restitué par l'armée en 2000 et que les dégradations survenues par la suite sont dues à un défaut d'entretien par les bénéficiaires des installations laissées en place. Le délégué réfute la présence d'un avion enfoui sous les gravats. Le COSGEN s'inscrit en faux devant ces affirmations, signalant des gravats importants laissés en bordure de mer et des objets enfouis qui réapparaissent sous l'effet des intempéries ou des travaux agricoles ou de construction. D'autre part, certains bâtiments laissés en place contiennent de l'amiante.

Le délégué apporte un dossier sur l'immersion de 2.580 tonnes de déchets par l'armée en trois points (1 à HAO, 2 à MORUROA). Il affirme qu'il s'agit de déchets contaminés mais « non radioactifs ». L'immersion des fûts a eu lieu dans des fosses entre trois mille et quatre mille mètres de fond, en respect avec la réglementation internationale de l'époque. Le délégué affirme qu'il n'y a aucun risque radioactif.

Pourtant, ce ne sont pas seulement des fûts mais également des fusées, des pièces de réacteurs, d'avion, des ferrailles et matériaux divers qui ont été immergés depuis 1967. Le document remis par le délégué récapitulant les niveaux « estimés » de radioactivité de ces déchets immergés montre que certaines mesures de rayonnements α , β et γ n'ont pas été effectuées à Hao.

Le COSGEN s'inquiète du risque sur la faune et la flore marine et rappelle que la convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets (1972) a été approuvée par la France après autorisation parlementaire (loi n° 76-1182 du 22 décembre 1976), elle est entrée en vigueur le 3 mars 1977.

Cependant, le Ministère de la défense a utilisé un article de la convention pour en détourner l'esprit. Cet article exclut de son champ d'application « tout ce qui pourrait contredire les intérêts de la défense nationale ».

Compte-tenu des projets de développement de l'atoll de HAO, le COSGEN demande, à la charge de l'Etat, le nettoyage complet de l'atoll, une analyse en eau profonde des sites d'immersion et une cartographie actualisée des fûts et objets immergés.

Troisième point de l'ordre du jour :

« La participation d'experts désignés par le Pays au système de surveillance mis en place par le Département de Suivi des Centres d'Expérimentation Nucléaire (DSCEN) : principe, désignation des experts, relations entre la DSCEN et le Ministère compétent du Pays, information du public polynésien. »

Le délégué explique que la surveillance de la radioactivité et de la tectonique se fait par des appareils automatiques. Les données sont transmises par satellite et sont

analysées par un groupe d'expert. Les militaires laissés en place à Mururoa n'exercent qu'une simple surveillance du site.

Le COSGEN indique que la présence de militaires indique un certain souci du Ministère de la défense quant à la réalité de l'absence de risques. D'autre part, des failles existent dans le massif où ont été réalisés les essais souterrains. La forte activité tectonique de la région fait craindre une aggravation de ces failles.

Le délégué accepte le principe de la participation d'experts du Pays et fera des propositions dans ce sens.

Quatrième point de l'ordre du jour :

« L'organisation d'une étude radio-biologique par des experts indépendants sur un groupe d'anciens travailleurs polynésiens de Moruroa : adoption du principe et du centre d'expertise, financement. »

Le COSGEN demande l'application aux anciens travailleurs des sites nucléaires des résultats des travaux menés par le Pr Al Rowland de l'Université Massey (Nouvelle-Zélande) sur les vétérans des essais britanniques en Australie. Ces travaux montrent la persistance, toute la vie, d'anomalies chromosomiques corrélées à la dose reçue de rayonnements. Le délégué met en doute le bien fondé scientifique de ce « dosimètre biologique ».

Cinquième point de l'ordre du jour :

« La mise en place d'une mission d'expertise indépendante, avec des experts internationaux et nationaux désignés d'un commun accord Pays-État, sur les sites d'essais de Moruroa et de Fangataufa : adoption du principe, délai de mise en place, organisation, financement. »

Le délégué ne comprend pas cette demande d'expertise indépendante, expliquant que le Ministère de la défense fait déjà appel aux experts de Polynésie française en raison de la prolifération des « aito » qui gênent les transmissions satellitaires. Le COSGEN fait remarquer que l'AIEA explique dans son rapport que toutes les analyses qu'elle souhaitait réaliser n'ont pas pu être faites en raison de difficultés techniques. Les conclusions de ce rapport sont faites sur la base de données incomplètes. Il faut donc procéder à de nouvelles mesures.

Tournée de la délégation du DSDN dans l'archipel des Gambier

Le délégué explique qu'il visite le site de Mururoa à la demande de l'IHEDN et qu'il poursuit à Tureia, Mangareva et Hao pour répondre à la sollicitation des populations.

Le COSGEN décline l'offre de se rendre à Mururoa « pour regarder pousser les aitos », n'ayant pas été convié à accompagner le délégué au contact de la population dans le circuit des îles, contrairement aux journalistes et autres accompagnants de l'IHEDN.